

[...] les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du CNR, proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1. Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formée par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle;
2. Afin de veiller au châtement des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration;
3. Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants du marché noir,
4. Afin d'assurer :
 1. L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le [r]établissement du suffrage universel;
 2. La pleine liberté de pensée [,] de conscience et d'expression;
 3. La liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères;
 4. La liberté d'association, de réunion et de manifestation;
 5. L'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance;
 6. Le respect de la personne humaine;
 7. L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi;

Programme du CNR, 15 mars 1944

5. Comment la République est-elle rétablie ? (fais une phrase avec quelques mots clés)

1. Surligne les auteurs du texte et indique à quel groupe étudié dans le chapitre précédent ils appartiennent.
2. Quels sont les objectifs de ce texte (avec tes propres mots) ?

3. Quelles sont les conséquences de ces deux articles (5 p 177)

4. Surligne dans l'article 4 les grands principes et les valeurs mis en avant par le texte. Quelle est leur origine ?

